



N° 13632*06

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT**Articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier***Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information.*

veuillez transmettre l'original de la demande à la Direction départementale des territoires (et de la mer) du département dans lequel se situe le défrichement ou à la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) pour les DOM en recommandé avec avis de réception, par messagerie électronique ou le déposer contre récépissé à la DDT(M) ou à la DAAF. veuillez en conserver un exemplaire.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : | 2 | 1 | 7 | 4 | 0 | 2 | 7 | 6 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 | OU N° PACAGE : | | | | | | | | | | | | | | OU

N° NUMAGRIT : | | | | | | | | | | | | | | OU Aucun numéro attribué*(attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET)*

Nom et prénom du demandeur : _____

Civilité : Madame Monsieur Qualité : _____*Particulier, propriétaire du terrain, demandeur mandaté par le propriétaire du terrain pour déposer cette demande (1), représentant des personnes morales propriétaires du terrain ou bénéficiant de son expropriation (2), exploitant susceptible de bénéficier d'une autorisation de carrière (3), collectivité,...*Raison sociale pour les personnes morales : COMMUNE DE TANINGES**POUR LES PERSONNES MORALES OU LES INDIVISIONS**Nom du représentant légal : LAURATPrénom du représentant légal : YVES

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : _____

COORDONNÉES DU DEMANDEURAdresse : 75, Avenue des ThésièresCode postal : | 7 | 4 | 4 | 4 | 0 | Commune : TANINGESTéléphone : | 0 | 4 | 5 | 0 | 3 | 4 | 2 | 0 | 2 | 2 | ; | | | | | | | | | | | |
Fixe MobileMél : mairie.taninges@wanadoo.fr

- (1) Dans ce cas, ne pas omettre de joindre les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire.
- (2) Joindre l'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande ou démontrant sa qualité à bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- (3) Joindre échéancier prévisionnel des travaux de défrichement.

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS :

Dénomination de la propriété contenant les terrains à défricher : _____

COMMUNE	LIEU(X)-DIT(S)	SECTION	PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE (HA)	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE (HA)	CLASSEMENT AU PLU(1)
TANINGES	Bois des Juffeninger	DS	912	15,5969	0,29	RNH
TANINGES	Les Perry	ES	637	5,1898	0,55	RNH
TANINGES	Les Perry	ES	638	0,8592	0,35	RNH

(1) S'il existe un PLU dans la commune, préciser le classement de la parcelle et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé».

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : 1 hectares 19 ares _____ centiares

But du défrichement (Mise en culture, réouverture des espaces pastoraux, carrière, construction individuelle, lotissement, camping...) :

EXTENSION DE LA DECHETERIE DE JUFFENINGES

**AUTRES PERSONNES QUE LE DEMANDEUR CONCERNÉES PAR LA DEMANDE DE DÉFRICHER
(NU-PROPRIÉTAIRE, CO-INDIVISAIRE, USUFRUITIER, ...) : (1)**

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ	ADRESSE	TÉLÉPHONE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE		508, Avenue des Thézières 74410 TANINGES	04 50 47 62 00

(1) fournir les mandats éventuels

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1)

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe
Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) indiquant les terrains à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
Attestation de propriété (extrait de matrice cadastrale, acte notarié)	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Décision de l'Autorité environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact ou dans le cas contraire : <ul style="list-style-type: none"> Etude d'impact 	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, inférieure à 25 hectares et supérieure ou égale à 0,5 ha	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Etude d'impact *	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, égale ou supérieure à 25 hectares	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant		
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire (hors cas d'expropriation et hors cas des servitudes pour distribution d'énergie)	<input type="checkbox"/>
Copie de la déclaration d'utilité publique	Si le demandeur bénéficie de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
Accusé de réception du dépôt de la demande d'autorisation de défrichement par le demandeur au propriétaire.	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour distribution d'énergie prévue aux articles L.323-4 et L.433-6 du code de l'énergie	<input type="checkbox"/>
Les pièces justifiant que le représentant légal du demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant,).	Personne morale autre qu'une collectivité.	<input type="checkbox"/>
Echéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière..	<input type="checkbox"/>
Une délibération du conseil municipal (ou de l'assemblée délibérante de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'assemblée délibérante) à déposer la demande d'autorisation de défrichement.	Collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
Evaluation des incidences Natura 2000 (cette évaluation des incidences peut être intégrée à l'étude d'impact)	une évaluation des incidences natura 2000 pour les défrichements soumis à étude d'impact et également pour ceux non soumis à étude d'impact dès lors qu'ils figurent sur la première liste locale départementale prévue à l'article R.414 27, 25° du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>

* Dans le cadre d'opération soumise à autorisation au titre des installations classées énumérées au titre 1er du livre V du code de l'environnement, une étude d'impact est obligatoire quelle que soit la superficie du projet

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : YVES LAURAT

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

A ma connaissance, les terrains, objet de la demande (*)

- ont été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.
 n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.

(*) cocher la mention utile

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

[Faint, illegible text in the upper section of the page]

[Faint, illegible header text]

[Faint, illegible text in the middle section of the page]

[Faint, illegible text in the lower middle section of the page]

[Faint, illegible header text]

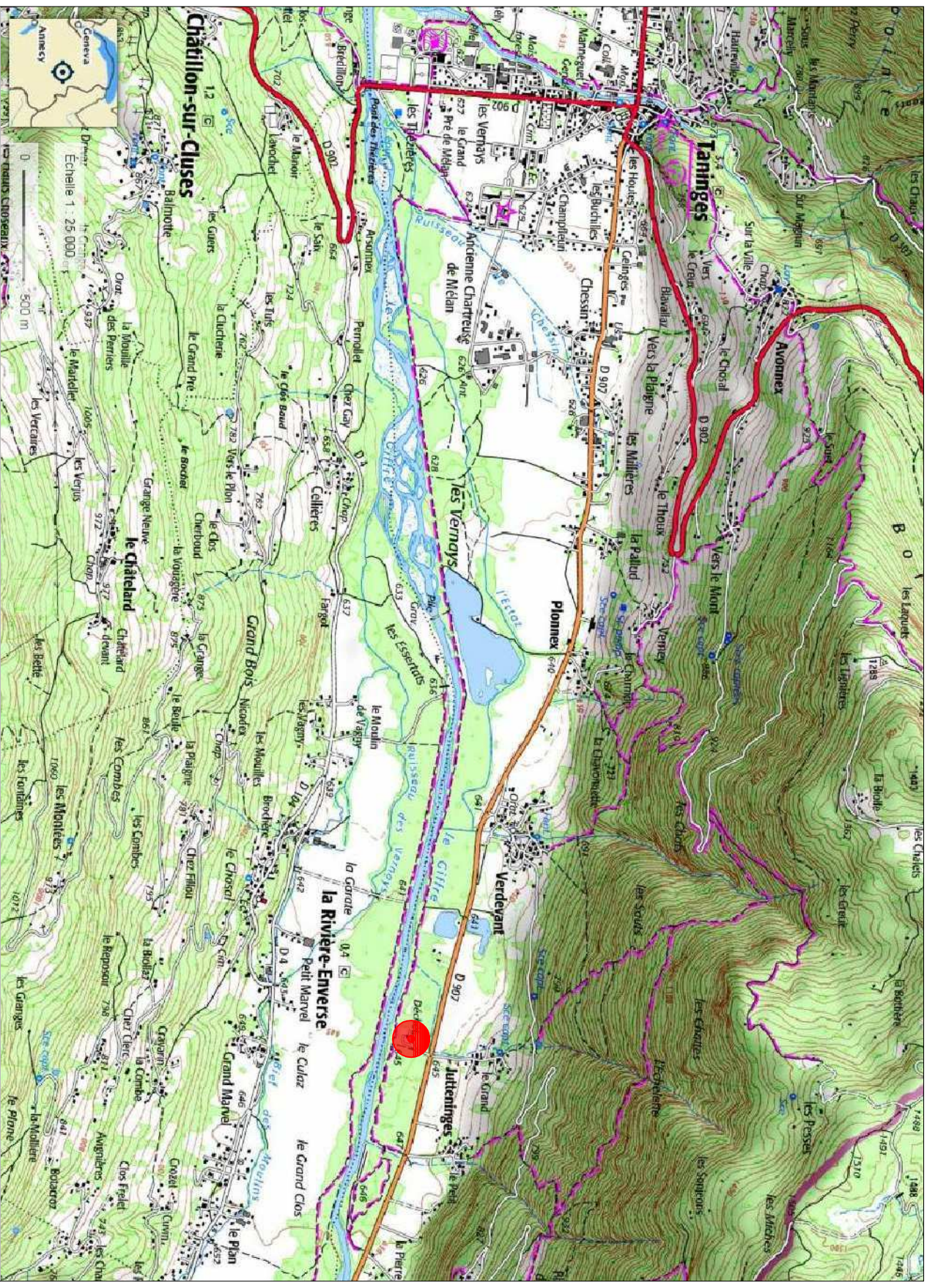
[Faint, illegible text in the lower section of the page]

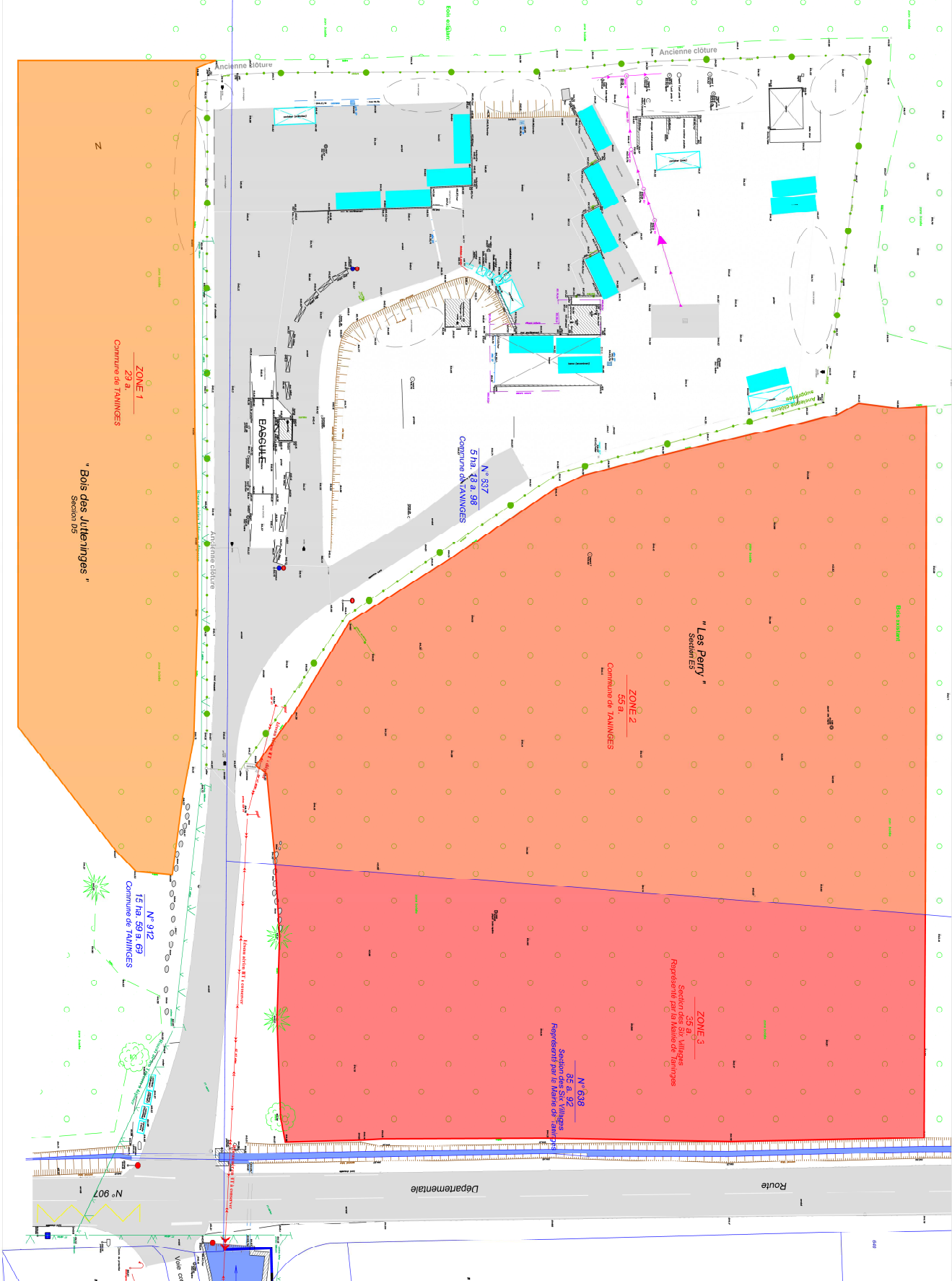
EXTENSION DE LA DECHETERIE DE JUTTENINGES

Annexe n°1 - Plan de localisation

14.06.2017

Echelle 1/25000e





DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE JUTTENIGES

**EXTENSION DE LA DICHETERIE
DE JUTTENIGES**

PRO

LIBRÉ	M. S. BRUNEL	Titulaire de l'autorisation de déchet			
ESQ	M. S. BRUNEL	Maître d'œuvre			
AVP	PRO	Maître d'œuvre			
DAVE	S. BROUET	Maître d'œuvre			

PLAN DE DETAIL DES ZONES DE DEROULEMENT

NOM DU DEVENANT	AMBIER n°2	ÉCHELLE	
NOM DU DESTINATAIRE	AMBIER n°2	DATE	1/1/200
CHARGE D'ÉVALUATION	S. BROUET		

Légende zone de déchet

- Zone n°1 (orange)
- Zone n°2 (red)
- Zone n°3 (red)

Légende déchets/écarts

- Gras (noir)
- Minéral (gris)
- Grand (bleu)
- Small (bleu clair)
- Bois (vert)
- Autre (jaune)
- Verre (bleu foncé)
- Plastique (orange)
- Textile (rouge)
- Autre (bleu clair)
- Autre (bleu foncé)

Légende zone de déchet

- Gras (noir)
- Minéral (gris)
- Grand (bleu)
- Small (bleu clair)
- Bois (vert)
- Autre (jaune)
- Verre (bleu foncé)
- Plastique (orange)
- Textile (rouge)
- Autre (bleu clair)
- Autre (bleu foncé)

Légende zone de déchet

- Gras (noir)
- Minéral (gris)
- Grand (bleu)
- Small (bleu clair)
- Bois (vert)
- Autre (jaune)
- Verre (bleu foncé)
- Plastique (orange)
- Textile (rouge)
- Autre (bleu clair)
- Autre (bleu foncé)

A télécharger sur le site de l'Agence de l'Énergie et de l'Écologie (www.adee.fr) ou sur le site de la Direction Départementale de l'Énergie, du Climat et de l'Environnement (DDER) de la Mayenne (www.dder53.fr).



**Communauté de Communes des
Montagnes du Giffre
Service développement économique
et projets d'ensemble**

508 avenue des Thézières
74440 TANINGES

ATTESTATION

Le Maire de la Commune de Taninges,

ATTESTE

Que la Commune est propriétaire des parcelles suivantes, objet du projet de construction d'une déchetterie :

- E 637 d'une surface de 51.898 m² (5 ha 18 a 98 ca)
- D 912 d'une surface de 155.969 m² (15 ha 59 a 69 ca)

Que la « Section des six villages », identifiée par la Commune, est propriétaire de la parcelle suivante :

- E 638 d'une surface de 8.592 m² (0 ha 85 a 92 ca)

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Taninges le
Le Maire,

Y. LAURAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 28 septembre 2017, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 21 septembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LAURAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 23
 Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 18

ETAIENT PRESENTS : M. Yves LAURAT, Maire, Mme Maryvonne DELLANDREA, Mrs. Alain CONSTANTIN, René AMOUDRUZ, Fernand DESCHAMPS, Hervé RAFFIN, Gilles PEGUET, Adjoint, Mmes Martine COPPEL, Marise FAREZ, Emmanuelle MENIN-ROCHE, Emmanuelle PASQUIER, Mrs Christian ANTHONIOZ, François CARILLO, Marc GERODOLLE, Jean-Marc LEHODEY, Sébastien MONTESSUIT, Denis ROUGE, Franck TOMASINA

POUVOIRS : Aurélie ANIQUET pour Gilles PEGUET, Gaëlle MOGENIER pour Fernand DESCHAMPS, Sophie KELLE pour François CARILLO, Dominique HAREMZA-DEBRAY pour Sébastien MONTESSUIT

EXCUSEE : Catherine MARCELLY

Mr Gilles PEGUET a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017-096 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT POUR LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE

Comme précédemment évoqué, Monsieur René AMOUDRUZ, Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, selon les articles L.341-3 et suivants du Code Forestier, et l'article R.122-3 du Code de l'Environnement, que la commune, en qualité de propriétaire, sollicite une autorisation de défrichement auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sur les parcelles n°637 et 638, section E, lieudit « Les Perry », et la parcelle n°912, section D, lieudit « Bois de Jutteninges ».

Sur proposition de Monsieur René AMOUDRUZ, Adjoint,

Le Conseil Municipal,

Après présentation et examen du dossier,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **AUTORISE** la dépose d'une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles n°637 et 638, section E, lieudit « Les Perry », et la parcelle n°912, section D, lieudit « Bois de Jutteninges »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

A Taninges, le 05 OCT. 2017
 Le Maire,
 Y. LAURAT

